



Région de Bruxelles-Capitale
**MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (80/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME**

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue Juliette 13 f.

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Bruno Van Lierde - Gaël Diercxsens.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43288-2017 : démolition d'une villa unifamiliale et construction d'une villa à 4 appartements

Zone : PRAS : zone d'habitation

PPAS : n° 50 - HAMOIR/OBSERVATOIRE - AGRBC du 27/05/1999

PL : 464 bis (lot 2) - délivré le 20/05/2003 à SIESA C/O M. A. NEUMANN

Motifs principaux de l'enquête :

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au ppas n°50 en matière de art.3.3 implantation, 3.4 gabarit et 13.0 zone de protection d'arbres)

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au permis de lotir n°464bis lot 2 en matière de art.III.8 implantation et III.9 gabarit)

L'enquête publique se déroule du **11/04/2017** au **25/04/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 10 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **25/04/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 10 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 11/04/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (81/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue du Roetaert 121.

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Struye Paul & Charytoniuk Krystyna.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43240-2017 : régulariser la modification de la clôture; construire un abri de jardin et abattre un arbre

Zone : PRAS : zone d'habitation

PPAS : n°27 QUARTIER KERSBEEK (AR du 13.12.1962)

Motif principal de l'enquête :

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation PPAS N°27 en matière d'article IV destination et clôture)

L'enquête publique se déroule du **11/04/2017** au **25/04/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 10 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **25/04/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 10 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 11/04/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (82/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue Henri Elleboudt de 5 à 7.

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Dutrieux Yves - Culer Brigitte.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-42740-2016 : mettre en conformité des modifications apportées à une habitation bi-familiale

Zone : PRAS : zone d'habitation

PPAS : n° 2bis - BRUGMANN - AR du 26/07/1967

Motif principal de l'enquête :

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS N°2bis en matière d'implantation article IX - B)

L'enquête publique se déroule du **11/04/2017** au **25/04/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 10 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **25/04/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 10 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 11/04/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (83/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue du Bourdon 139.

Identité du demandeur : Monsieur Didier Disenhaus.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43324-2017 : étendre une maison unifamiliale au rez-de-jardin et aménager une nouvelle terrasse au rez-de-chaussée

Zone : PRAS : zone mixte

Motif principal de l'enquête :

dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

L'enquête publique se déroule du **11/04/2017** au **25/04/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 10 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **25/04/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 10 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 11/04/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (84/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Cité du Vert Chasseur 8.

Identité du demandeur : PCC s.p.r.l. - Monsieur Philippe Chabeau.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43174-2016 : Transformer une maison unifamiliale avec extension

Zone : PRAS : zone d'habitation

PPAS : N°30 bis - QUARTIER DU VERT CHASSEUR - AGRBC du 10/03/1994

Motifs principaux de l'enquête :

dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS n°30 bis - QUARTIER DU VERT CHASSEUR article 9.0 construction en zone de jardin)

L'enquête publique se déroule du **11/04/2017** au **25/04/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 10 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **25/04/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 10 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 11/04/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (85/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue de l'Etoile 61.

Identité du demandeur : Bergamo in Bocca s.p.r.l. - Monsieur Mauro Rota.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43257-2017 : mettre en conformité le changement d'affectation en salon de dégustation Horeca

Zone : PRAS : zone mixte

Motifs principaux de l'enquête :

Application (art.149 du CoBAT) du RCU en matière d'exploitation horeca

L'enquête publique se déroule du **11/04/2017** au **25/04/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 10 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **25/04/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 10 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 11/04/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (86/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Chaussée de La Hulpe.

Identité du demandeur : DROHME EXPLOITATION s.a. - Monsieur Michel Culot.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43343-2017 (ART.177) : Installer et régulariser des filets de protection entre la piste de l'hippodrome de Boitsfort et le golf

Zone : PRAS : zone de sports ou de loisirs de plein air, le long d'un espace structurant

Motif principal de l'enquête :

application de la prescription générale 0.3. du PRAS (actes et travaux dans les zones d'espaces verts, publics ou privés)

L'enquête publique se déroule du **11/04/2017** au **25/04/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 10 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **25/04/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 10 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 11/04/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (87/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue Maréchal Ney 38.

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Frédéric Dupont - Sophie de Gronckel .

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43301-2017 : transformer et étendre une habitation unifamiliale 3 façades en modifiant la toiture

Zone : PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle
PPAS : n° 48 bis & ter - SUD/EST - AGRBC du 10/06/1993

Motif principal de l'enquête :
application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS N° 48 bis et ter en matière d'esthétique art.1.5 largeur des lucarnes)

L'enquête publique se déroule du **11/04/2017** au **25/04/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 10 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **25/04/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 10 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 11/04/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (89/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue Dolez 64.

Identité du demandeur : Monsieur Vicente Garcia Jimenez.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43287-2017 : mise en conformité d'une terrasse construite en façade arrière

Zone : PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle

PPAS : n°9 - Quartier Wansijn - AR 20/05/54

Motifs principaux de l'enquête :

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS N° 9 en matière : Aucune saillie sur l'alignement des façades postérieures n'est tolérée, article I b))

dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

L'enquête publique se déroule du **11/04/2017** au **25/04/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 10 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **25/04/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 10 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 11/04/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (90/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue des Sorbiers 2C.

Identité du demandeur : Madame Monika Biales.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-42605-2015 : construire une conciergerie en extension d'un des logements de la parcelle

Zone : PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle
PPAS : N°48 bis et ter SUD/EST (AGRBC du 10/06/1993)
PL : N°270 ter (lot 2) du 03/06/1997

Motif principal de l'enquête :

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au permis de lotir n°270ter, lot 2, en matière de 2-densité (P/S et nombre de logements), 3-d'implantation, 7-construction en zone de recul)

L'enquête publique se déroule du **11/04/2017** au **25/04/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 10 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **25/04/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 10 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 11/04/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (91/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue Léo Errera 28.

Identité du demandeur : Madame Elan Ward.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43271-2017 : mise en conformité d'une situation de fait, créer une terrasse au 3ème étage, agrandir au 3ème étage, prolonger la lucarne au 3ème étage et isoler la façade arrière

Zone : PRAS : zone d'habitation

PPAS : n°15 - Errera-Montjoie-Cavell-Roberts-Jones - AR 03/12/54

Motif principal de l'enquête :

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS N°15 portant sur la zone de construction – gabarit et esthétique)

L'enquête publique se déroule du **11/04/2017** au **25/04/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 10 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **25/04/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 10 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 11/04/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (92/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue Joseph Jongen 7.

Identité du demandeur : Monsieur Stéphane Everaert.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43311-2017 : isoler la façade arrière

Zone : PRAS : zone d'habitation

PPAS : N°24 MONTAGNE (AR du 23.04.1958)

Motif principal de l'enquête :

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS N°24 en matière de l'article II 5) matériau de façade)

L'enquête publique se déroule du **11/04/2017** au **25/04/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 10 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **25/04/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 10 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 11/04/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (93/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Chemin de la Forêt 69.

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Swaelens Guillaume - Comijn Astrid.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43313-2017 : rénover et agrandir une maison unifamiliale

Zone : PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle

Motif principal de l'enquête :

application de la prescription particulière 16.al2 du PRAS (actes et travaux dans la zone non aedificandi entre 60 et 30 mètres)

L'enquête publique se déroule du **11/04/2017** au **25/04/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 10 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **25/04/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 10 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 11/04/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (94/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue de la Fauvette 31.

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Frédéric Gregoir - Pascaline Kervyn de Meerendre.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43332-2017 : mettre en conformité une terrasse sur 2 étages

Zone : PRAS : zone d'habitation

Motifs principaux de l'enquête :

dérogation à l'art.13 du titre I du RRU (maintien d'une surface perméable)

dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

L'enquête publique se déroule du **11/04/2017** au **25/04/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 10 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **25/04/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 10 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 11/04/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER